

CA-12-2022

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 19 avril 2022

À la rencontre ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire René-Lévesque tenue en zoom-conférence, ce dix-neuvième jour du mois d'avril 2022 à compter de 19 h, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Représentant et représentantes des parents :

M.	Marc Lusignan	District n° 1
M ^{me}	Natacha Larocque	District n° 2
M ^{me}	Sabrina Houle	District n° 3
M ^{me}	Geneviève Thériault	District n° 4
M ^{me}	Mélanie Marin	District n° 5

Représentant et représentantes de la communauté :

Vacant	Expertise en matière de gouvernance, éthique de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines
M. Félix Caron	Issu du milieu municipal, des affaires de la santé ou des services sociaux
M ^{me} Christine Lebrasseur	Expertise en matière financière, comptable ou en gestion des ressources matérielles ou financières
M ^{me} Rosalie Bujold	Âgée de 18 ans et plus

Représentants et représentantes du personnel :

M ^{me} Marie-Lise Lévesque	Personnel enseignant
Vacant	Personnel de soutien
M ^{me} Sylvie Legault	Personnel d'encadrement
M. Benoît-Guy Audet	Personnel professionnel

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Louis Bujold, directeur général
M^{me} Sandra Nicol, directrice générale adjointe et secrétaire générale
M^{me} Monica Pichette, directrice des services éducatifs

SONT ABSENTS :

M ^{me} Johanne Poulin	Membre de la communauté
M. Martin Langlois	Direction d'établissement

CA-22-154 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Mélanie Marin, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

CA-22-155 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Christine Lebrasseur propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour et varia
4. Code d'éthique – Dénonciation d'intérêt
5. Période de questions
6. Rapport de la présidente du Conseil d'administration
7. Rapport de la présidente du Comité de parents
8. Rapport du directeur général
 - 8.1 Suivi au procès-verbal du 22 mars 2022
 - 8.2 Vente de l'école La Relève de Saint-Elzéar
 - 8.3 Résolution d'intérêt de la Ville de Bonaventure
 - 8.4 Organisation administrative 2022-2023
 - 8.5 Le point sur les cafétérias – Écoles secondaires
 - 8.6 PEVR
 - 8.6.1 2018-2023
 - 8.6.2 2023-2028
9. Rapport de la secrétaire générale
 - 9.1 Révision des politiques
 - 9.1.1 Règles de participation à distance des administrateurs
 - 9.2 Règles d'éthique et de déontologie
 - 9.2.1 Déclaration d'engagement
 - 9.2.2 Déclaration de conflit d'intérêt
 - 9.2.3 Comité d'enquête
 - 9.3 Date du CA de juin
10. Ordre de jour de consentement
 - 10.1 Procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2022 – Adoption
 - 10.2 Travaux de réfection de toiture – École Mgr Sévigny de Chandler
 - 10.3 Travaux de remplacement du système de chauffage et travaux connexes – École des Découvertes de Saint-Siméon
 - 10.4 Travaux de remplacement du système de chauffage et travaux connexes – École Cap Beau-Soleil de Caplan
11. Date de la prochaine rencontre
12. Levée de la rencontre
13. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 CODE D'ÉTHIQUE - DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Il n'y a pas de dénonciation d'intérêt pour cette rencontre.

CA-22-000 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

CA-22-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – M^{ME} MÉLANIE MARIN

M^{me} Marin nous fait part des activités de la présidence au cours des dernières semaines, soit :

- Formation sur les normes d'éthique et de déontologie
- Préparation du Conseil d'administration avec la secrétaire générale et le directeur général
- Rencontre de réflexion sur les indicateurs du plan d'action du directeur général
- Rencontre de suivi avec le directeur général
- Rencontre à venir pour le colloque de la FCSSQ

CA-22-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS

Aucun.

CA-22-000 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. LOUIS BUJOLD

CA-22-000 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 19 MARS DERNIER

M. Louis Bujold procède au suivi du procès-verbal du 19 mars dernier.

- **Sondage du Comité de parents – Sujet de l'intimidation**
Près de 750 parents ont répondu au sondage sur l'intimidation. Les résultats seront présentés à la rencontre du Comité de parents du 26 avril prochain.
- **Mécanisme d'élections des administrateurs**
Les personnes intéressées à combler les postes d'administrateurs vacants au sein du CA, pour les parents et les membres du personnel, ont jusqu'au 20 avril, 16 h pour soumettre leur candidature. Les gens de la communauté ont jusqu'au 16 mai. Si les postes ne peuvent être comblés dans les délais, nous procéderons à un 2^e affichage.
- **Budget**
Une assemblée générale de la Fédération aura lieu en juin prochain. Une résolution pourrait être rédigée par le CA en mai pour que les états financiers du Centre de services scolaire puissent être adoptés. Cette résolution serait présentée à cette assemblée générale.

CA-22-156 VENTE DE L'ÉCOLE LA RELÈVE DE SAINT-ELZÉAR

Considérant la résolution CC-18-637 du 15 mai 2018 entérinant la fermeture et démarrant le processus de vente, circonstances et dépendances de l'école La

Relève de Saint-Elzéar;

Considérant le rapport d'évaluation de la firme BOURQUE DUPÉRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS INC., évaluateurs agréés;

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble excédentaire pour le Centre de services scolaire René-Lévesque;

Considérant les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à une municipalité;

Considérant qu'une telle autorisation requiert l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus en faveur du Centre de services scolaire, en vertu de laquelle la municipalité devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel elle l'aura initialement acquis de celui-ci;

Considérant le recours aux services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour recommandations sur la disposition de l'immeuble;

Considérant que l'immeuble est vendu dans l'état où il se trouve sans aucune garantie légale;

Considérant la résolution 2022-054 de la Municipalité de Saint-Elzéar datée du 15 mars 2022 demandant initialement au Centre de services scolaire René-Lévesque de lui céder, à titre gracieux, l'école La Relève de Saint-Elzéar;

Considérant la résolution CA-22-145 mandatant le directeur du Service des ressources matérielles à communiquer avec les représentants de la Municipalité de Saint-Elzéar et de procéder à une négociation, si possible, afin que le montant de l'offre d'achat révisé, au minimum 20 000 \$, réponde davantage aux intérêts et obligations du Centre de services scolaire René-Lévesque et au principe d'équité avec les autres municipalités du territoire;

Considérant la démarche ayant eu lieu et la résolution 2022-063 de la Municipalité de Saint-Elzéar, datée du 5 avril 2022, d'offrir au Centre de services scolaire René-Lévesque la somme de 20 000 \$ dans le but d'acquérir l'école La Relève de Saint-Elzéar;

Il est proposé par M^{me} Rosalie Bujold que le Centre de services scolaire René-Lévesque autorise la vente de l'école La Relève de Saint-Elzéar, située au 144, chemin Principal, Saint-Elzéar (Québec) G0C 2W0, circonstances et dépendances selon la désignation cadastrale, lot 5 766 326, au montant de **20 000 \$**, que la transaction soit conclue dans un délai maximal de six (6) mois suivant la présente résolution, et autorise le directeur du Service de ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à la transaction. La vente est conditionnelle à l'approbation du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-157 RÉSOLUTION D'INTÉRÊT DE LA VILLE DE BONAVENTURE

M. Benoît-Guy Audet propose que le Centre de services scolaire René-Lévesque confirme son intérêt à léguer à la Ville de Bonaventure une parcelle du terrain 6 279 480-1, pour la réalisation de l'agrandissement des Habitats Bonaventure dans leur projet de donner un plus grand accès à des logements à prix modiques, et en contrepartie, huit (8) appartements seront réservés annuellement à nos élèves du Centre de formation professionnelle de Bonaventure. Ces logements permettront de faciliter le recrutement d'élèves de l'extérieur de la région et d'ainsi consolider les programmes offerts à notre CFP de Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 ORGANISATION ADMINISTRATIVE 2022-2023

Les critères pour établir la pondération de la structure administrative ont déjà été adoptés au Conseil d'administration.

Une fois ces critères adoptés, l'organisation administrative pour les cadres est présentée au Conseil d'administration. Les seuls changements apportés, cette année, sont les jumelages suivants :

- ▶ Direction d'établissement à 100 % d'une tâche, soit 50 % de direction à l'école Le Phare de Port-Daniel et 50 % de direction à l'école Saint-Bernard de Gascons.
- ▶ Direction adjointe d'établissement à 100 % d'une tâche, soit 50 % de direction adjointe à l'école Polyvalente de Paspébiac et 50 % de direction adjointe à l'école du Littoral de Grande-Rivière.
- ▶ Direction adjointe d'établissement à 100 % d'une tâche, soit 80 % de direction adjointe à l'école Le Bois-Vivant de New Richmond et 20 % de direction adjointe à l'école La Source de Paspébiac.
- ▶ Direction d'établissement à 100 % d'une tâche, soit, 70 % de direction à l'école des Quatre-Temps de Nouvelle et 30 % de direction adjointe à l'école des Deux-Rivières de Matapédia.

CA-22-000 LE POINT SUR LES CAFÉTÉRIAS – ÉCOLES SECONDAIRES DU CSSRL

M. Louis Bujold fait l'état de situation dans les cafétérias des écoles secondaires.

Dans les écoles Polyvalentes de Chandler, Paspébiac et Bonaventure, la situation de nos concessionnaires se porte bien.

Toutefois, les écoles polyvalentes de Matapédia et Grande-Rivière ont réussi à avoir un concessionnaire, et ce, après plusieurs mois sans service de cafétéria.

Il faut savoir que la location est à coût zéro pour les concessionnaires, tout comme pour la réparation des différents bris d'équipements. Des pourparlers ont présentement lieu afin que les concessionnaires puissent desservir les écoles primaires environnantes.

CA-22-000 PEVR – 2018-2023

Dans les dernières semaines, le comité d'engagement vers la réussite a travaillé sur la légende pour les indicateurs afin de déterminer si les cibles de notre PEVR 2018-2023 sont atteintes, partiellement ou non-atteintes.

CA-22-000 PEVR – 2023-2028

Le Centre de services scolaire doit déjà réfléchir au nouveau plan d'engagement vers la réussite qui devra être déposé en juin 2023. Comme notre PEVR est déjà basé sur les pratiques issues de la recherche et que tous les moyens n'ont pu être maximisés, dans le contexte pandémique, plusieurs éléments de notre nouveau PEVR devraient revenir.

CA-22-000 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

CA-22-158 RÈGLES DE PARTICIPATION À DISTANCE DES ADMINISTRATEURS - ADOPTION

Il est proposé par M. Marc Lusignan que le Centre de services scolaire René-Lévesque procède à l'adoption du Règlement de participation à distance, par les administrateurs, aux séances du Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 RÈGLEMENTS DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration d'un centre de services scolaire est déposé et présenté aux membres.

CA-22-000 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT – RESPECT DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les administrateurs recevront par courriel un lien « forms » qui permettra à chacun des membres du Conseil d'administration de remplir la déclaration d'engagement à respecter et à promouvoir le respect du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables à ceux-ci.

CA-22-000 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêt a été déposé et il sera transmis aux membres par courriel. Chacun pourra le remplir et la signature officielle se fera à la rencontre du Conseil d'administration du mois de mai prochain.

CA-22-000 COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie sera formé au sein du centre de services scolaire René-Lévesque aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent Règlement.

Ce comité d'enquête sera constitué d'ici le 15 septembre 2022.

CA-22-000 DATE DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE JUIN PROCHAIN

La rencontre du mois de juin prochain est déplacée au 7 juin et elle se tiendra en présentiel.

CA-22-000 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

CA-22-159 PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 22 MARS 2022 – CA-11-2022 - ADOPTION

Le procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2022 (CA-11-2022) ayant été remis plus de six heures avant la présente rencontre, la présidente est dispensée de sa lecture et M. Félix Caron en propose l'adoption, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-160 PROJET À CARACTÈRE PHYSIQUE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE – PHASE 3 À L'ÉCOLE MGR SÉVIGNY DE CHANDLER – CONTRAT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Félix Caron que le Centre de services scolaire René-Lévesque retienne les services de l'entreprise **J.C.O. Malenfant inc.**, ayant présenté la plus basse soumission conforme, au montant de **782 685,00 \$**, taxes exclues, pour effectuer les travaux de de réfection de la toiture – Phase 3 à l'école Mgr Sévigny de Chandler.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-161 PROJET À CARACTÈRE PHYSIQUE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE DES DÉCOUVERTES DE SAINT-SIMÉON – CONTRAT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Félix Caron que le Centre de services scolaire René-Lévesque retienne les services de l'entreprise, **Les Constructions Scandinaves inc.** ayant présenté la plus basse soumission conforme, au montant de **328 573,80\$ \$**, taxes exclues, pour effectuer les travaux de remplacement du système de chauffage et travaux connexes à l'école des Découvertes de Saint-Siméon.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-162 PROJET À CARACTÈRE PHYSIQUE – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE CAP BEAU-SOLEIL DE CAPLAN – CONTRAT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. Félix Caron que le Centre de services scolaire René-Lévesque retienne les services de l'entreprise **Les Constructions Scandinaves inc.** ayant présenté la plus basse soumission conforme, au montant de **445 000,00\$** taxes exclues, pour effectuer les travaux de remplacement du système de chauffage et travaux connexes à l'école Cap Beau-Soleil de Caplan.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le mardi 17 mai prochain à compter de 19 h en présentiel à la salle 5 du Centre administratif de Bonavenutré.

CA-22-163 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est 20 h 38, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Benoît-Guy Audet, la présidente, M^{me} Mélanie Marin déclare la levée de la réunion.

Adopté à l'unanimité.

CA-22-000 HUIS CLOS – ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Mélanie Marin
Présidente

Sandra Nicol
Secrétaire générale